

Collecte des déchets

Un problème relatif aux déchets ?
Service environnement - 064/52.17.26

Les collectes en porte-à-porte des déchets PMC, papiers-cartons débuteront à 5h30. Nous vous invitons à sortir vos déchets la veille du jour de collecte prévu au calendrier à partir de 18h00.

PMC et Papiers-cartons : La prochaine collecte des PMC et cartons aura lieu le lundi 17 décembre. Les collectes en porte-à-porte des déchets PMC, papiers-cartons débuteront à 5h30. Nous vous invitons à sortir vos déchets la veille du jour de collecte prévu au calendrier à partir de 18h.

Action de chasse en battue

Prochaines battues au bois d'Arpes: le 7 décembre 2018

Le feu en vaut-il la chandelle ?

Je voudrais brûler mes déchets dans mon jardin. En ai-je le droit ?
Il est clair que non. Cependant, les végétaux secs provenant de déboisement, de défrichage de terrain ou d'entretien de jardin peuvent être incinérés.



Quelles sont alors les règles à respecter ?

- Les feux doivent être distants de 100 mètres des habitations, édifices, bois, bruyères, vergers, haies ou tout autre dépôt de matériaux inflammables ou combustibles.
- Ces derniers doivent être allumés pendant les heures suivantes : la semaine de 08h à 11h et de 13h à 20h. Ils sont interdits le samedi à partir de 11h ainsi que les dimanches et jours fériés.
- Ceux-ci doivent être maintenus à un niveau tel qu'ils puissent être maîtrisés en toute circonstance. Ils doivent faire l'objet d'une surveillance constante par une personne majeure.
- Les fumées produites par les feux en plein air ne peuvent constituer une gêne ou un danger pour la circulation routière. De même, elles ne peuvent incommoder le voisinage par leur densité, leur odeur et les résidus de matière qu'elles peuvent transporter.

Que se passe-t-il si je décide ne pas me conformer à ces normes ?

En ne respectant pas ces modalités, vous vous exposez à une amende administrative pouvant s'élever jusqu'à plusieurs centaines d'euros. Le feu n'en vaut donc pas la chandelle...

Terrain synthétique de l'AS Snef-tyber/ Information

Vu les avis, parfois divergents, sur les risques pour la santé induits par la pratique sportive sur les terrains synthétiques, le Collège de Seneffe, par mesure de prudence, a décidé de commanditer une étude détaillée du revêtement du terrain de l'AS Snef-tyber auprès d'un laboratoire indépendant agréé par la Région Wallonne.

Service d'aide aux familles

Le service d'aide aux familles, agréé par la Région Wallonne, est constitué d'une équipe de 13 aides familiales qui effectuent, après enquête sociale, des prestations au domicile des personnes afin de répondre à leurs besoins de la manière la plus adéquate. Elles peuvent apporter un soutien psychologique et moral mais aussi aider dans l'entretien courant du ménage, faire les courses, préparer les repas, assumer les lessives et le repassage, accompagner dans les démarches administratives...

Ce service est disponible du lundi au vendredi de 8h à 16h30.

Les aides familiales travaillent par tranche de 2 ou 4 heures chez une même personne.

Le coût des prestations varie entre 0,87€/h et 7,81€/h en fonction des revenus, de la composition du ménage, du handicap.

Contact :

Aurélie Varzy (Assistante sociale) 067/87.44.89 - a.varzy@seneffe.be

Carine Hoebrechts (Agent administratif) 067/87.44.84 - c.hoebrechts@seneffe.be



PRIS PAR L'ALCOOL ?

Vous avez un problème avec l'alcool ?

Les Alcooliques Anonymes peuvent peut-être vous aider !

Réunions le mardi de 19h à 21h à Familleureux
(Rue Ferrer, 2 - Au dessus de la bibliothèque)

Réunions ouvertes au public les 1er mardis des mois impairs.

Tél : 0484/960.809 (Local) - Alcooliques Anonymes (AA) : 078 15 25 56 -

24h/24 - www.alcooliquesanonymes.be

Vivre mieux quand un autre boit

Al-Anon : Groupe de parole pour les adultes qui vivent avec un alcoolique et qui ne savent plus quoi faire - 02 216 09 08 - www.al-anon.be

Alateen : Groupe de parole pour les jeunes (enfants et adolescents) qui ont un parent ou un proche alcoolique - Tchat Alateen : <http://chat-fr.alateen.net>

Agenda

"Au fil de mon île"

(Spectacle pour enfants de 18 mois à 5 ans)

Le samedi 8 décembre à 10h30 à la

Bibliothèque de Seneffe.

Paf : 2€ -

Infos et réservation :

064/52.17.87 - biblio@seneffe.be.



Jack Gondry and his New Music (Concert Jazz)

Le samedi 8 décembre à 18h à l'Espace culturel de la Samme à Seneffe.

Concert de jazz par une formation de 16 musiciens de talent. De la bonne musique, des bulles et de quoi se restaurer.

Prix : 15 €/adulte - 10 €/étudiant (jusqu'à 18 ans) - Art. 27 - enfants - de 12 ans : gratuit.

Réservation au 064/52.16.91 ou sur culture@seneffe.be



Thé dansant de Noël

Le jeudi 13 décembre de 14h à 18h à l'Espace culturel de la Samme à Seneffe. Entrée : 5€ - Un café et une pâtisserie seront offerts. Infos : 064/52.16.91



Vendredi 14 décembre

19h>23h30 : Ouverture du marché de Noël

19h>21h : Animation musicale (Compagnie enchantée)

Samedi 15 décembre

14h>23h : Ouverture du marché de Noël

14h>17h : Balade en calèche (Ecuries de la ferme Hella)

14h>17h : Grimage pour enfants (Pré en Bulle)

15h>17h30 : Atelier créatif (Bibliothèque de Seneffe)

15h>18h : Animation musicale (Art Jazz Band)

18h30>20h30 : Groupe Country Rock US (Dust'N'Rain)

20h>23h : Jongleurs et cracheurs de feu (Pré en Bulle)

Dimanche 16 décembre

11h>16h : Ouverture du marché de Noël

11h>13h : Animation musicale (Collegians' Band)

14h>15h : Animation musicale (Chorale Samm' Chante)

Tout le week-end : Violen à l'ancienne, orgue de danse

Office National des Pensions

Attention pour le mois de décembre, la permanence du délégué de l'Office National des Pensions se tiendra le vendredi 14 décembre de 13h à 15h.

AMNESTY
INTERNATIONAL



70 ans de Déclaration universelle des droits de l'homme.

Chaque année, autour du 10 décembre, date anniversaire de la signature de la Déclaration des droits de l'homme, nos bénévoles vendent des bougies.

Cette opération d'envergure a pour mission de mettre en avant la défense des droits humains partout dans le monde. Comment ? Tout simplement par le biais d'une bougie qui symbolise le fait de sortir de l'ombre les individus en danger et de faire la lumière sur les violations des droits fondamentaux.